

CCC Project 105581.105 – Questions and Answers – February 18, 2021

Question 1: Para 8.1 states that CCC will evaluate the responsive quotations on the lowest total price in the Goods Pricing Table. Can CCC confirm that any potential quotations must include quotes on all items?

Answer 1: Yes. In accordance with Section 1, Article 6.1 of the RFQ, submission of a quotation shall include one (1) completed Appendix A (Goods Pricing Table) listing the total price of the Goods including the unit price for each item for all listed Goods.

Question 2: Para 8.7 States CCC may elect to award one agreement or not award any agreement, however it doesn't mention if multiple agreements may be awarded. Can CCC clarify if multiple agreements may be awarded?

Answer 2: No. Multiple agreements will not be awarded.

Question 3: Para 8.8 States that alternates good will be accepted for all items with the exception of boots and eyewear. Can CCC explain why no alternates are acceptable for these items?

Answer 3: Representatives of the Government of Canada work with the recipient organization to analyse and review requirements and decide, based on many factors, what is in the best interests of the recipient and the project. In this case a considered decision was made that alternatives are not acceptable for boots and eyewear.

Projet de la CCC n° 105581.105 – Questions et réponses – 18 février 2021

Question n° 1 : Le paragraphe 8.1 stipule que la CCC évaluera les demandes recevables proposant le prix total le plus bas dans le tableau des prix des biens. La CCC peut-elle confirmer que toute demande de prix doit inclure des devis sur tous les articles?

Réponse n° 1 : Oui. Conformément à la section 1, article 6.1 de la demande de prix, la soumission d'une demande de prix doit inclure une (1) annexe A (tableau des prix des biens) dûment remplie, indiquant le prix total des biens, y compris le prix unitaire de tous les biens énumérés.

Question n° 2 : Le paragraphe 8.7 indique que la CCC peut choisir d'octroyer un accord ou de n'en octroyer aucun, mais elle ne mentionne pas si plusieurs accords peuvent être octroyés. La CCC peut-elle préciser si plusieurs accords peuvent être octroyés?

Réponse n° 2 : Non. La CCC ne peut octroyer plusieurs accords.

Question n° 3 : Le paragraphe 8.8 indique que des biens de remplacement seront acceptés pour tous les articles à l'exception des bottes et des lunettes. La CCC peut-elle expliquer pourquoi aucun bien de remplacement n'est acceptable pour ces articles?

Réponse n° 3 : Les représentants du gouvernement du Canada collaborent avec l'organisme bénéficiaire pour analyser et examiner les exigences et décider, en fonction de nombreux facteurs, de ce qui est dans le meilleur intérêt du bénéficiaire et du projet. Dans ce cas, une décision réfléchie a été prise selon laquelle les solutions de rechange ne sont pas acceptables pour les bottes et les lunettes.